

## ÉDITO

Le mois de juin sonne le retour des réformes et des lois régressives tant pour les salariés que pour le service public. En effet, le projet de loi dit de mobilité et des parcours professionnels pourrait être voté en juillet pendant les vacances. Pour mémoire, il permet notamment le licenciement des fonctionnaires en cas de suppression de leur poste et après 3 refus de reclassement. Allez, un peu de travail en plus pour le pôle emploi !

À noter également dans l'actualité le projet de loi autorisant le travail le dimanche. Il est bien évident que le pouvoir d'achat est tellement en hausse qu'il faut permettre au gens de consommer encore plus.

Et que dire de l'annonce de 34 000 suppressions de fonctionnaires en 2010, alors même que le chômage atteint des records ?

Alors, nous vous souhaitons à tous que l'été soit ensoleillé et chaud... mais nous espérons que la rentrée le sera encore plus !

Reposez-vous bien, profitez des congés et pensez à acheter des chaussures de marche pour la rentrée !

## SOLDES SUR LES EFFECTIFS !

Comme chacun le sait, le gouvernement a décidé de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Il considère bien sûr que chacun d'entre nous n'est vraiment pas débordé par le travail. À moins, peut-être, qu'il considère que vous n'êtes pas très efficace. Alors, il va falloir que ça change ! En bon élève, le TGP applique sans sourciller les baisses d'effectifs émanant de la direction générale.

Concrètement dans le département, les agents de catégorie C partent en moyenne à 60 ans et un peu plus tard pour ceux de la catégorie B.

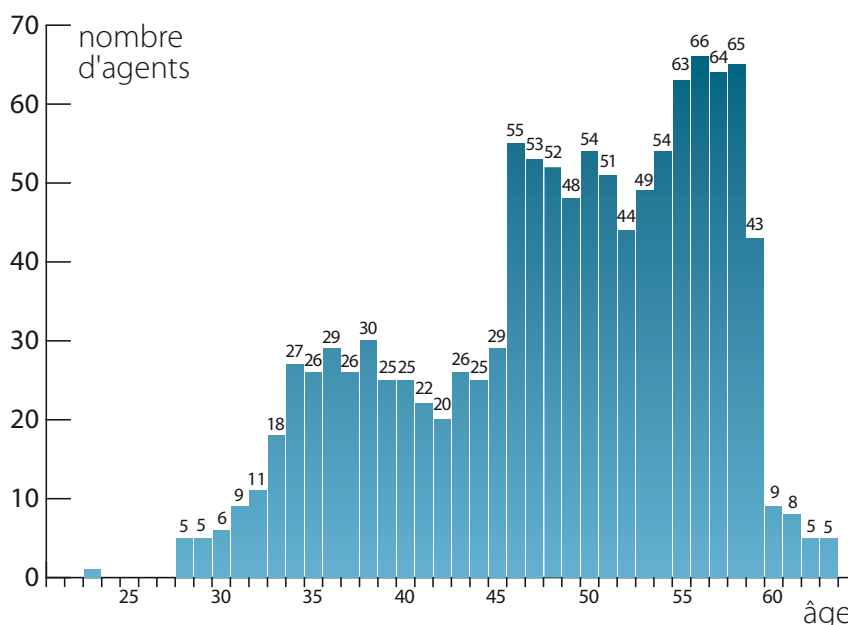
De juillet à décembre, il y aura 13 départs en retraite, 6 mutations hors département et 2 départs suite à une réussite au concours d'inspecteur (félicitations), soit 21 au total. Dans le

même temps, il n'y aura que 10 arrivées par mutation, en espérant que tous acceptent leur affectation. Solde net : - 11 agents en 6 mois !

**D'ici 5 ans, plus de 300 agents du département vont partir en retraite.**

Sachant que notre ministère donne l'exemple avec un taux de plus de 60 % de non remplacements. Alors le calcul est simple, **plus de 180 emplois seront supprimés dans notre département**, sans même parler des suppressions d'emplois aux Impôts. Et encore, rien n'indique que la DGFIP ne souhaitera pas être plus « *exemplaire* » que les autres directions du ministère en matière de suppressions d'emploi.

Alors, vous sentez-vous capable d'assumer la charge de travail de ceux qui ne seront pas remplacés ?



### SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX :

Jean-Yves DETOC et Hervé COUVERT

### ADRESSE :

CGT Trésor 35  
Local syndical CGT  
Trésorerie Générale  
Avenue Janvier  
35021 Rennes Cédex

TÉL : 02 99 79 80 74

COURRIEL : [cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE INTERNET : [www.tresor.cgt.fr/35](http://www.tresor.cgt.fr/35)

## Atos Origin

### RENNES | SOCIÉTÉS D'ÉTUDES

Le 26 mai dernier, ce sont près de 150 salariés d'Atos Origin qui étaient en grève. Ils dénoncent l'agressivité et les pressions nouvelles depuis l'arrivée à la tête du groupe de Thierry Breton, ancien ministre UMP de l'Économie et de Finances. Pour exemple, après avoir annoncé les augmentations de salaires pour l'année 2009, la direction s'est rétractée pour imposer le gel des salaires. Alors que la direction

prend pour prétexte le contexte économique, l'entreprise affiche 181 millions d'euros de bénéfices pour l'année 2008.

Preuve de la bonne activité, les salariés ne pourront pas prendre plus de 5 jours de congés au mois de juin. Plus inquiétant encore, l'entreprise a annoncé que l'amélioration de la marge opérationnelle se fera principalement au second semestre.

*Le groupe Atos Origin est une entreprise informatique qui emploie 50 000 personnes dans 40 pays et surtout en Europe (essentiellement en France, au Royaume-Uni et aux Pays Bas). Son chiffre d'affaires est de 5,5 milliards d'euros. Le Groupe conçoit, intègre et exploite des solutions informatiques.*

## Sanden

### TINTÉNIAC | MÉTALLURGIE

La colère monte à l'usine Sanden de Tinténiac. Les équipes ne travaillant que le week-end sont en chômage technique total depuis 4 mois s'accompagnant d'une perte de salaire de 400 € par mois. Lorsque l'activité repart, l'entreprise décide de reprendre le travail le samedi. Pourtant, les équipes du week-end restent à la maison. Ce sont en effet des salariés de la semaine et des intérimaires qui sont chargés de leur travail.

Dans le même temps, un plan de suppression de 67 postes sur les 848 que compte l'usine est en cours.

L'entreprise a bien proposé aux équipes de week-end de travailler la semaine mais sans se soucier de la vie qu'ils ont organisée autour de ces horaires de travail particuliers. Par exemple, certains ont un autre emploi en semaine pour arrondir leurs fins de mois !

L'inspection du travail a pourtant indiqué clairement à la direction que la modification unilatérale du contrat de travail était contraire à la jurisprudence. Elle lui a également demandé de ne pas entamer de poursuite contre les salariés qui refuseraient de travailler en semaine.

*Sanden est un équipementier automobile d'origine japonaise. Le site de Tinténiac produit des 3,4 millions de compresseurs par an, pour les systèmes d'air conditionné. Comptant environ 850 salariés, l'usine génère un chiffre d'affaire de plus de 300 millions d'euros.*

## Cegelec

### RENNES | ÉNERGIE

Le tribunal des prud'hommes de Rennes condamne l'entreprise Cegelec pour discrimination syndicale. C'est la deuxième fois en 8 ans.

C'est notre camarade Pierre Priet qui en fait les frais. Cegelec a, en effet, « pris en considération l'activité syndicale de M. Priet pour arrêter [...] l'avancement et la rémunération de ce dernier ».

Avec 31 ans d'ancienneté, Pierre ne touchait que 80 € de plus que le SMIC ! Pourtant, il est bien noté par son entreprise tout en restant le moins bien payé ?! La société donc a été condamnée, par le tribunal des prud'hommes, à lui verser 20 000 € de dommages et intérêt.

Elle a cependant déjà décidé de faire appel de cette décision qu'elle se refuse, par ailleurs, de commenter.

La première fois, le préjudice subi avait déjà été estimé à 14 000 €. Un autre militant CGT, après 36 années d'ancienneté, ne touche lui que 24 centimes de plus par heure que le SMIC horaire.

*Anciennement GEC Alsthom, Cegelec est un groupe industriel français présent dans l'ingénierie technique et les services technologiques aux entreprises privées et aux collectivités.*

*L'entreprise est présente dans une trentaine de pays et emploie environ 25 000 personnes dans le monde.*

*Le chiffre d'affaire du groupe en 2008 s'élève à un montant de 3 milliards d'euros pour un résultat de plus de 150 millions d'euros.*

## CONCOURS INTERNE DE CONTRÔLEUR NOUVELLES ÉPREUVES DÈS 2009

En 2008 avait lieu le premier concours commun à la DGFiP, à la DGCCRF et aux Douanes pour la catégorie C. Aujourd'hui, la Direction Centrale a décidé d'harmoniser le concours de contrôleur des Impôts et du Trésor Public et ce, dès 2009. Il ne s'agit pas d'un concours commun se déroulant le même jour pour tous les candidats, mais d'une modification des épreuves comme suit pour le concours interne, chaque filière conservant son propre calendrier :

|              | <b>AVANT</b>   | <b>APRÈS</b>  |
|--------------|--|---|
|              | Toutes les notes inférieures à 6 sont éliminatoires  | Toutes les notes inférieures à 5 sont éliminatoires   |
| <b>ÉCRIT</b> | <b>Epreuve n°1 :</b><br>- Composition française sur un sujet d'ordre général (3h, coef 4)  | <b>Epreuve n°1 :</b><br>- Analyse d'un dossier administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier (3h, coef 5)   |
|              | <b>Epreuve n°2 :</b><br>- Résumé d'un texte de caractère général ou administratif (3h, coef 4)   | <b>Epreuve n°2 au choix :</b><br>- environnement juridique et missions du trésor (3h, coef 5)<br>- comptabilité privé (3h, coef 5)<br>- gestion administrative (3h, coef 5)<br>- traitement automatisé de l'information (5h, coef 5)  |
|              | <b>Epreuve n°3 au choix :</b><br>- 4 questions sur les SDT (3h, coef 4)<br>- comptabilité générale (3h, coef 4)<br>- traitement automatisé de l'information (5h, coef 4)   | <b>Epreuve n°3 facultative :</b><br>- Traduction en français d'un texte rédigé en Anglais, Allemand, Espagnol ou Italien (1h30, coef 1)   |
|              | <b>Epreuve n°4 facultative :</b><br>- Traduction en français d'un texte rédigé en Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe, Arabe ou Portugais (1h30, coef 1)   |   |
| <b>ORAL</b>  | <b>Oral pour les candidats ayant choisi les Sdt ou la comptabilité générale :</b><br>- Exposé, après 20min de préparation, sur un sujet d'ordre général parmi 2 tirés au sort (20min, coef 5)  | <b>Oral pour les candidats n'ayant pas choisi le traitement automatisé de l'information :</b><br>- Entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur (fiche de présentation du parcours professionnel à fournir en amont) (25min, coef 8)  |
|              | <b>Oral pour les candidats ayant choisi le traitement automatisé de l'information :</b><br>- Exposé, après 15min de prépa, sur un sujet d'ordre général parmi 2 tirés au sort (15min, coef 3)<br>- Interrogation sur le programme relatif aux fonctions de programmeur (30min, coef 2) | <b>Oral pour les candidats ayant choisi le traitement automatisé de l'information :</b><br>- Entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur (fiche de présentation du parcours professionnel à fournir en amont) (20min, coef 5)<br>- Interrogation sur le programme relatif aux fonctions de programmeur (30min, coef 3) |

Les lauréats ayant satisfait aux épreuves d'informatique acquièrent la qualification de programmeur s'ils ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20, d'une part à l'épreuve écrite d'admissibilité, et d'autre part, à l'épreuve orale d'admission.

Bon courage aux 24 préparants d'Ille-et-Vilaine qui devront plancher les 22 et 23 septembre prochain. Résultat de l'écrit le 14 janvier 2010.

## COLLECTIVITÉS LOCALES

# LA FIN DU STATUT ?

Le 21 janvier dernier, une proposition de loi a été déposée par 87 députés issus de l'UMP du Nouveau centre et du MPF (villieriste).

Intitulé « *proposition de loi instituant la liberté de recrutement par les collectivités territoriales* », ce projet, jusqu'alors passé inaperçu, propose pour tous les nouveaux recrutés à partir du 1er janvier 2010 « *de transformer la règle actuelle [en matière de recrutement des personnels] en exception. Le statut [de la Fonction publique territoriale] actuellement en vigueur sera maintenu pour les fonctions « régaliennes » que remplissent les collectivités, l'état civil ou la police par exemple* ». **Pour les autres : le contrat de travail de droit privé !**

Un délai d'un an serait laissé aux personnels déjà en place pour opter entre statut et contrat. À défaut de choix, les agents seraient maintenus sous statut.

Le même mécanisme a déjà été appliqué à La Poste et à France Télécom, en corollaire de l'ouverture au marché des missions. Et c'est bien ce dernier

objectif qui est visé – Europe libérale oblige – en renforçant au passage les pouvoirs des élus locaux sur des personnels qui ne bénéficieraient plus de la protection contre l'arbitraire garantie par le Statut.

Il s'agit en clair d'en finir avec le Statut dans la Fonction publique territoriale, et à terme dans toute la Fonction publique, avant liquidation des missions de cette dernière.

Pour la Fonction publique territoriale, ce serait un grand bond en arrière de plus de 20 ans, tirant un trait sur une séquence historique de développement conjoint et cohérent du service public territorial, des emplois publics et des garanties statutaires.

Les arguments invoqués dans l'exposé des motifs pour justifier un tel projet sont mensongers à plus d'un titre.

Il en va de même pour l'argument prétendant que le statut de la Fonction publique territoriale ne permettrait pas de reconnaître de nouvelles missions.

## AGENDA

### 1ER JUILLET 2009

Groupe de travail permanent sur l'Informatique

### 2, 3 OU 7 JUILLET

Vote à l'assemblée nationale sur le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

### 6 JUILLET 2009

Groupe de travail sur les règles de gestion A,B et C.

### 7 JUILLET 2009

CTP Ministériel.

Compte-tenu de la situation, la CGT n'y participera pas.

### 8 JUILLET 2009

Groupe de travail permanent : DOS et conditions de travail

### 9 JUILLET 2009

GT « cadre-CH » filière fiscale

### 10 JUILLET 2009

Réunion Dialogue social

## NE RESTEZ PAS ISOLÉS ... ADHÉREZ !

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_ Service : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Indice : \_\_\_\_\_ Échelon : \_\_\_\_\_ Temps partiel : \_\_\_\_\_%

Courriel : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*Ce bulletin est à retourner signé au local CGT à la Trésorerie Générale.  
Vous pouvez également adhérer en ligne sur notre site Internet : [www.tresor.cgt.fr/35](http://www.tresor.cgt.fr/35)*